



SUBVENTIONS D'APPUI COMMUNAUTAIRE 2024 DIRECTIVES POUR LES DEMANDEURS

SUBVENTIONS D'UN AN À COMPTER DE JUILLET 2024

**Date limite pour soumettre une demande :
Le jeudi 16 février 2024 à 16h00 HE**

Les subventions d'appui communautaire sont rendues possibles grâce à la générosité des donateurs et donatrices :



Femmes et Égalité
des genres Canada

Women and Gender
Equality Canada

Canada



et de multiples autres sociétés partenaires, donateurs et donatrices individuel-le-s et fondations familiales privées à travers le pays.

SUBVENTIONS D'APPUI COMMUNAUTAIRE 2024

Pour que votre demande soit considérée, veuillez la remplir EN LIGNE ici :

Inscrivez-vous au lien suivant pour soumettre votre demande sur le portail en ligne : <https://www.grantrequest.ca/application.aspx?sid=5647&fid=35651>

Utilisez le lien suivant pour accéder à votre **compte** et à votre demande en cours : https://www.GrantRequest.com/SID_5647?SA=AM

Préparez-vous à fournir les renseignements suivants :

- ✓ **Renseignements sur l'organisme**, dont le nom de l'organisme, le numéro d'organisme de bienfaisance ou la mention que vous détenez le statut de [donataire reconnu](#), vos coordonnées, votre mission et votre budget de fonctionnement annuel.
- ✓ **Renseignements sur la demande**, dont le besoin que satisferait le travail proposé, une description et le but des activités et des soutiens, les partenariats principaux et la ou les région-s géographique-s et communauté-s/population-s servies.
- ✓ **Budget**, dont les revenus s'équilibrent avec les dépenses détaillées.
- ✓ **Documentation**, dont les états financiers vérifiés (ou l'équivalent), la ou les lettre-s de soutien, la politique de diversité/d'antiracisme et tout autre document pertinent.

Pour toute question, contactez :

annualgrants@canadianwomen.org

Pour consulter la foire aux questions (FAQ) et les instructions, visitez le :

<https://canadianwomen.org/fr/subventions-communautaire/>

These documents are also available in English:

<https://canadianwomen.org/grants-communityneeds/>



À PROPOS DE LA FONDATION CANADIENNE DES FEMMES

Nous sommes la fondation publique du Canada en faveur de l'égalité et de la justice entre les genres. Pour ce faire, nous soutenons l'action féministe communautaire en établissant avec des communautés et des organisations des partenariats pour améliorer les conditions, en favorisant la diversité dans les postes de haute direction et en améliorant les connaissances pour susciter des changements durables. Depuis 1991, nos partenaires et donateur·rice·s ont fait don de plus de 250 millions de dollars à la Fondation pour financer plus de 3 200 programmes qui transforment des vies partout au pays.

La Fondation canadienne des femmes et les organismes qu'elle soutient mènent leurs activités sur les territoires traditionnels des Premières Nations, des Métis et des Inuit. Nous sommes reconnaissantes de la chance qui nous est donnée de nous réunir et de travailler sur ces terres. Nous savons toutefois que les reconnaissances territoriales ne suffisent pas. Nous devons constamment rechercher la vérité, la réconciliation, la décolonisation et les alliances dans le cadre d'efforts continus pour redresser l'ensemble de nos relations.

La Fondation canadienne des femmes vise à être inclusive d'une grande diversité de personnes de tout genre et de toute orientation sexuelle. Nos efforts tendent avant tout à venir en aide aux personnes qui rencontrent un plus grand nombre d'obstacles et qui n'ont pas accès aux services adéquats. Cela comprend celles qui s'identifient comme femmes, filles, trans, genderqueer, non-binaires et 2SLGBTQI+.

NOTRE APPROCHE EN MATIÈRE DE SUBVENTIONS

La Fondation canadienne des femmes priorise l'inclusion et tient compte des obstacles en matière d'accessibilité. En ce qui a trait à l'attribution de subventions, notre vision de l'égalité des genres pour toutes s'exprime par la priorité que nous accordons aux femmes, aux filles et aux personnes trans, bispirituelles et non binaires qui font face à des obstacles multiples.

« Tant que nous n'aurons pas toutes réussi, aucune de nous n'aura réussi. »

Rosemary Brown
Mère fondatrice, Fondation canadienne des femmes.

Nous reconnaissons les historiques et effets continus de la colonisation, du racisme, de la violence et de l'exclusion. Conséquemment, la Fondation canadienne des femmes a choisi de centrer son travail sur ces communautés :

- ✓ Les femmes, filles et personnes trans, bispirituelles et non binaires issues des Premières Nations et des communautés Métisses et Inuit
- ✓ Les femmes, filles et personnes trans, bispirituelles et non binaires Noires



- ✓ Les femmes, filles et personnes trans, bispirituelles et non binaires en situation de handicap
- ✓ Les personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, trans, queers, en questionnement, intersexes, pansexuelles, androgènes et asexuelles (2SLGBTQIA+)

À PROPOS DES SUBVENTIONS D'APPUI COMMUNAUTAIRE

La Fondation canadienne des femmes finance des organismes partout au Canada, en accordant la priorité aux communautés qui en ont le plus besoin. Ces organismes œuvrent de diverses manières pour cibler quatre enjeux pressants : la violence fondée sur le genre, la sécurité économique et le pouvoir d'agir des filles.

Les Subventions d'appui communautaire visent à fournir une aide à court terme à des organismes effectuant du travail lié au genre, en particulier les organismes populaires à petit budget, pour répondre à un éventail de besoins immédiats. Les organismes peuvent demander du financement pour couvrir des dépenses de programme existantes, pour la mise à l'essai de nouvelles initiatives, la mise en place d'initiatives de politique ou de plaidoyer opportunes, le renforcement des capacités organisationnelles ou le développement professionnel, bâtir des réseaux et /ou financer les dépenses opérationnelles et administratives.

Environ 25 subventions d'un montant maximal de 20 000 \$ seront octroyées en 2024.

ADMISSIBILITÉ AUX SUBVENTIONS D'APPUI COMMUNAUTAIRE

Pour être considérée admissible à une subvention d'appui communautaire, vous devez démontrer que votre demande satisfait aux critères suivants.

DÉTENTEUR DE NUMÉRO DE BIENFAISANCE OU DONATAIRE RECONNU

Les demandeurs doivent être des organismes sans but lucratif incorporés et doivent détenir un numéro valide d'organisme de bienfaisance ou être une bande des Premières Nations désignée [donataire reconnu](#) par l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Si votre organisme ne détient pas de numéro de bienfaisance ou n'est pas donataire reconnu, nous pouvons accepter une demande présentée en partenariat avec un autre organisme de bienfaisance incorporé dont le mandat correspond à votre proposition. Le conseil d'administration de l'autre organisme portera la responsabilité fiscale de la subvention et sera légalement responsable de veiller à ce que les fonds soient dépensés aux fins de bienfaisance prévues. Le conseil d'administration devra signer une lettre d'entente et travailler en partenariat avec l'organisme responsable de la mise en œuvre des activités.



MANDAT DE L'ORGANISME

Nous considérerons les demandes des organismes aux caractéristiques suivantes :

- ✓ Des programmes, des services et/ou des initiatives de défense des intérêts fondés sur le genre sont au centre de la mission de votre organisme ou essentiels à celui-ci, ET vous avez une expérience appréciable du travail avec/pour des femmes, des filles et des personnes bispirituelles, trans ou non binaires confrontées à des barrières multiples et n'ayant pas accès aux services adéquats, dont les :
 - Personnes issues des Premières Nations et des communautés Métisses et Inuit
 - Personnes Noires
 - Personnes 2SLGBTQIA+
 - Personnes en situation de handicap
 - Personnes vivant en milieu rural, éloigné ou nordique
 - Personnes racisées
 - Personnes réfugiées, immigrantes ou sans statut
 - Personnes à faible revenu
 - Personnes âgées
 - Les travailleuses du sexe
 - Personnes jeunes
- ✓ Les organismes communautaires qui disposent d'un budget restreint, comme défini ci-après :
 - Une maison d'hébergement ou un fournisseur de logements de transition doté d'un budget de fonctionnement de moins de 2 M\$ par année;
 - Un organisme qui ne fournit pas de services d'hébergement ou de logement et qui dispose d'un budget de fonctionnement de moins de 1 M\$ par année;
 - Une organisation de plus grande taille (p. ex. un conseil de bande, une plateforme partagée, etc.), si celle-ci dépose une demande au nom d'un organisme sans but lucratif et sans statut d'organisme de bienfaisance ou de donataire reconnu.

REMARQUE : La Fondation ne peut financer qu'une seule proposition par organisme de bienfaisance dans le cadre de cet appel.

ALIGNEMENT SUR LES AXES DE FINANCEMENT DE LA FONDATION

Le financement demandé viendra appuyer la capacité de l'organisme à fournir des programmes, des services et/ou des initiatives de défense des intérêts, que ce soit directement, pour financer un programme ou un service, ou indirectement, pour couvrir les coûts de fonctionnement de base, qui s'alignent sur un ou plusieurs axes de financement de la Fondation :

- ✓ **Violence fondée sur le genre** : Des organismes qui appuient les femmes et les personnes bispirituelles, trans ou non binaires, et leurs enfants, ayant vécu la violence



ou qui travaillent à prévenir la violence avec les jeunes.

- ✓ **Développement économique** : Des organismes qui visent à accroître l'employabilité et les perspectives économiques des femmes et des personnes bispirituelles, trans ou non binaires à faibles revenus, sans emploi ou sous-employées. Les propositions pour des programmes ou des services exclusivement axés sur la réduction de la pauvreté ou sur l'apport d'un soutien financier direct ne seront pas considérées.
- ✓ **Pouvoir d'agir des filles** : Des organismes qui appuient les filles et les jeunes personnes bispirituelles, trans ou non binaires de 9 à 13 ans par l'entremise d'activités de groupe, dans des environnements réservés aux filles, qui renforcent le pouvoir d'agir des participantes et favorisent leur sentiment d'appartenance.

Vous trouverez plus bas, sous *Ce que nous finançons*, les activités et les dépenses admissibles, ainsi que des exemples pour chacun des axes de financement.

CRITÈRES DE SÉLECTION POUR LES SUBVENTIONS D'APPUI COMMUNAUTAIRE

Les Subventions d'appui communautaire sont en forte demande, et la priorité sera accordée aux dossiers qui démontrent les critères suivants :

- ✓ Organismes dirigés par et/ou au service des populations confrontées à des barrières multiples qui n'ont pas accès aux services adéquats incluant :
 - Les femmes, filles et personnes trans, bispirituelles et non binaires issues des Premières Nations et des communautés Métisses et Inuit
 - Les femmes, filles et personnes trans, bispirituelles et non binaires Noires
 - Les femmes, filles et personnes trans, bispirituelles et non binaires en situation de handicap
 - Les personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, trans, queers, en questionnement, intersexes, pansexuelles, androgènes et asexuelles (2SLGBTQIA+)
- ✓ Utilise une analyse féministe, intersectionnelle, trans-inclusive et positive à l'égard du travail du sexe dans sa structure organisationnelle et ses activités
- ✓ Comprend l'intersection d'inégalités et d'obstacles à la participation comme la race, la classe sociale, le genre et l'identité ou l'orientation sexuelle, le handicap, le statut d'immigration ou d'Autochtone, la langue, l'occupation (travail du sexe) et/ou la situation géographique
- ✓ Utilise une approche positive fondée sur les avoirs et centrée sur les connaissances et le vécu des clientes/participantes



- ✓ Tient compte des réalités vécues des clientes/participantes (par ex. en offrant des services sans frais, un service de garde, de l'aide au transport, du soutien en santé mentale ou du counselling, des mesures d'accessibilité ou une défense des intérêts pour permettre l'accès aux services/programmes)
- ✓ A établi des partenariats avec d'autres organismes locaux ou communautaires détenant de l'expérience auprès des femmes, des filles et des personnes trans, bispirituelles ou non binaires
- ✓ Expliquer clairement comment les fonds seront utilisés pour renforcer leur capacité à servir les femmes, les filles et les personnes bispirituelles, trans et/ou non binaires de leur communauté
- ✓ Présenter un budget clair et équilibré

CE QUE NOUS FINANÇONS

Les Subventions d'appui communautaire peuvent financer un éventail de coûts, notamment les dépenses directes de programme, la mise en place d'initiatives stratégiques ou de défense des droits opportunes, le renforcement des capacités organisationnelles ou le développement professionnel, la création de réseaux *et/ou* les dépenses opérationnelles et administratives.

Les exemples suivants d'activités admissibles pour chaque axe de financement ne sont pas exclusifs. Si vous ne voyez pas votre type de projet dans la liste, veuillez communiquer avec la Fondation pour discuter de votre demande :

Violence fondée sur le genre

- ✓ Un logement ou un refuge et des services complets offerts aux femmes qui ont vécu la violence et à leurs enfants.
- ✓ Counselling de crise, services ou lignes de soutien ou d'information, aide dans la navigation des systèmes et gestion de cas pour les survivantes de violence fondée sur le genre, dont la violence physique, sexuelle, psychologique, verbale, financière ou spirituelle et le harcèlement.
- ✓ Services de liaison, groupes d'aide menés par des participantes et autres programmes et soutiens offerts aux survivant-e-s d'agression sexuelle ou de harcèlement au travail ou sur le campus.
- ✓ Conseils légaux, soutien juridique ou autres programmes d'aide à la navigation des systèmes de justice familial et pénal et autres dans le cas des situations de violence fondée sur le genre.
- ✓ Programmes de promotion des relations saines chez les jeunes de tout genre visant à prévenir la violence fondée sur le genre.



- ✓ Services aux enfants qui ont vécu de la violence fondée sur le genre ou qui en ont été témoins ou services pour leurs parents.
- ✓ Organismes fournissant du soutien offert par et pour des travailleuses du sexe ayant vécu de la violence fondée sur le genre ou étant à haut risque d'en vivre.
- ✓ Projets utilisant d'autres approches pour aider les femmes ayant vécu la violence et leurs enfants à se rebâtir une vie à l'abri de la violence.
- ✓ Le partage intersectoriel des ressources, le développement des compétences et l'accès à des possibilités de formation et la mobilisation des connaissances à l'échelle régionale, provinciale ou nationale.
- ✓ Le travail en matière de politiques et de leadership pour contrer la violence fondée sur le genre comportant la participation active de femmes ayant vécu la violence.
- ✓ La défense des droits axée sur l'élimination des barrières systémiques que rencontrent les survivant-e-s de la violence.
- ✓ La sensibilisation et l'action contre la VFG recourant à la participation de personnes des Premières Nations, Métisses et Inuit, Noires et 2SLGBTQI+ et de survivantes vivant avec un handicap.
- ✓ Main-d'œuvre ou soutien opérationnel ou administratif supplémentaire pour les organismes qui travaillent pour éliminer la violence fondée sur le genre.

Développement économique

REMARQUE : La Fondation ne considérera pas les programmes ou les services exclusivement axés sur la réduction de la pauvreté ou l'apport d'une aide financière directe.

- ✓ Programmes d'inclusion et de navigation du milieu de travail qui fournissent du soutien en préparation au marché du travail, dont au sein d'une entreprise à vocation sociale.
- ✓ Programmes des secteurs des métiers et des technologies qui favorisent l'entrée des participantes dans les domaines des métiers spécialisés et des technologies, en offrant notamment de l'aide à l'employabilité, des services de placement et des stages.
- ✓ Programmes de formation sur le travail autonome et d'accélération d'entreprises fournissant de l'accompagnement particulier, des cours en gestion financière, de l'aide dans l'établissement d'objectifs d'affaires et/ou de la formation personnalisée en vente et en marketing.
- ✓ Partage intersectoriel de ressources, développement des compétences ou possibilités de formation et mobilisation des connaissances à l'échelle régionale, provinciale ou nationale.
- ✓ Travail politique ou de renforcement du leadership en matière de développement ou de relance économique féministe.



- ✓ Travail de défense des intérêts visant à éliminer les barrières systémiques à l'emploi des femmes des Premières Nations, Métisses, Inuit, Noires et 2SLGBTQI+ et des femmes, des filles et des personnes bispirituelles, trans et non binaires vivant avec un handicap et à faible revenu.
- ✓ Main-d'œuvre ou soutien opérationnel ou administratif supplémentaire pour les organismes qui travaillent en faveur d'un développement économique ou d'une relance économique féministe.

Pouvoir d'agir des filles

REMARQUE : Les programmes ou les services relevant de cet axe doivent s'adresser à des participantes de 9 à 13 ans.

- ✓ Programmes réguliers dans les écoles ou les milieux communautaires qui rehaussent des facteurs de protection pour les filles, comme le sentiment d'appartenance, la confiance en soi et la pensée critique grâce à l'une des approches suivantes :
 - Sciences, technologie, ingénierie, arts et mathématiques (STIAM).
 - Justice sociale et/ou environnementale.
 - Culture et enseignement autochtones.
 - Littéracie physique et sports.
 - Leadership et pouvoir d'agir.
 - Littéracie médiatique.
- ✓ Programmes ou services de mentorat de groupe qui mobilisent les étudiantes ou les jeunes plus âgées, les adultes et/ou les Aînées.
- ✓ Renforcement des capacités des organismes travaillant auprès des filles par l'entremise de réseaux officiels centrés sur l'une des populations ou des questions suivantes :
 - Communautés nordiques, rurales ou isolées.
 - Filles vivant avec un handicap.
 - Diversité des genres.
 - Santé mentale.
 - L'un des sujets ou des approches énoncés ci-haut.
- ✓ Main-d'œuvre ou soutien opérationnel ou administratif supplémentaire pour les organismes qui travaillent pour favoriser le pouvoir d'agir des filles



LA FONDATION CANADIENNE DES FEMMES NE FINANCE PAS

- ✘ Les individus
- ✘ Les agences gouvernementales fédérales, provinciales ou municipales et les commissions scolaires
- ✘ Les organismes ou entreprises à but lucratif
- ✘ Les événements de financement
- ✘ Les conférences, festivals, colloques ou séminaires
- ✘ Les activités hors du Canada
- ✘ Les activités qui ne sont pas exclusivement ou principalement axées sur les femmes, les filles et les personnes trans, bispirituelles et non binaires
- ✘ Le financement de déficit
- ✘ Les films ou vidéos (à moins qu'ils ne s'inscrivent dans un projet plus vaste)
- ✘ Les dépenses en capital
- ✘ Les recherches universitaires ou académiques
- ✘ La formation en autodéfense (si c'est l'unique composante du projet)

PROCESSUS ET ÉCHÉANCIER

DATE LIMITE POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE

La date limite pour présenter une demande est le vendredi 16 février 2024 à 16h00 HE.

COMITÉ CONSULTATIF DES SUBVENTIONS D'APPUI COMMUNAUTAIRE

Un comité de sélection formé de bénévoles de partout au pays et ayant de l'expérience en matières relatives, de partenaires donateurs et de représentantes de la Fondation canadienne des femmes examinera les demandes. Le comité de sélection formulera des recommandations à l'intention du conseil d'administration quant aux projets à subventionner. C'est le conseil d'administration qui donne l'approbation finale pour toutes les subventions.

Les recommandations du comité sont fondées sur la force de la demande, c'est-à-dire la mesure dans laquelle la demande est conforme aux critères énoncés ci-dessus, et la répartition régionale.

ÉCHÉANCIER

Date limite pour déposer une demande complète	Le 16 février 2024 (16h00 HE)
Lecture et présélection des demandes	Février-Avril 2024
Rencontre du comité pour la sélection finale	Mai 2024
Approbation de la sélection finale par le conseil d'administration	Juin 2024
Les organismes demandeurs sont avisés	Juin 2024
Octroi des subventions	Juillet 2024

POUR OBTENIR DE L'AIDE

DOCUMENTS D'INFORMATION POUR LES DEMANDEURS

Veillez consulter les instructions pour les questions relatives à la demande de subvention, au modèle de budget, ainsi que la section Foire aux questions sur notre site Internet :

<https://canadianwomen.org/fr/subventions-communautaire/>

These documents are also available in English:

<https://canadianwomen.org/grants-communityneeds/>

INSCRIVEZ-VOUS À NOS WEBINAIRES

[Subvention d'appui communautaire : Ce qu'il faut savoir](#) - Le lundi 22 janvier

*Notez que ce webinaire est en anglais avec un service d'interprétation simultanée.

CONTACTEZ-NOUS

Si vous avez d'autres questions, contactez-nous :

Pour toute question technique

Cltech@canadianwomen.org

Pour toute autre question

annualgrants@canadianwomen.org

Téléphone : 416-365-1444

Sans frais : 1-866-293-4483

Télécopieur : 416-365-1745

ATS : 416-365-1732